

Délibération 2019 BS 146 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AIDES FINANCIERES POUR LES 3 POSTES EAU ET RIVIERE

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansois dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

Avaient donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.
Madame Nadine SARTE-BARANCOURT à Sabine GATIN.
Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.
Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 et plus particulièrement l'objectif A2,3 concernant la protection des eaux et rivières ;
- Vu la Loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, transposant la Directive cadre sur l'eau dans le droit français et fixant ainsi les objectifs de bon état des eaux et des milieux aquatiques ;
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SDAGE) 2016/2021, approuvé le 3 décembre 2015 ;
- Vu le Schéma d'aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE) du Calavon Coulon approuvé le 23 avril 2015 ;
- Considérant :
 - les besoins humains nécessaires à la bonne conduite des actions de gestion et à la dynamique collective d'animation territoriale ;
 - les modalités d'interventions financières du 11^{ème} programme d'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travail du service eau et rivière pour l'année 2019 et l'estimation des postes suivante :

	Salaires et charges plein temps/an
Ingénieur Chargé de mission	54 656 €
Ingénieur - Chargé d'études	43 165 €
Technicien - Chargé d'études	45 635 €

- **SOLLICITE** les financements suivants :

Fonctionnement 2019	Sollicité auprès de l'Agence de l'Eau	Obtenu auprès de L'Etat	Autofinancement Parc
Ingénieur Chargé de mission	35 526 €	Sans objet	19 130 €
Ingénieur - Chargé d'études	28 057 €	Sans objet	15 108 €
Technicien - Chargé d'études	17 798 €	16 988 €	10 849 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles à la pleine exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La Présidente,
Dominique SANTONI



Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1